

Question

Les Archives de l'Etat ont déménagé et le couvent des Augustins est disponible pour une nouvelle utilisation. Le Conseil d'Etat, dans ses réponses à des questions, évoque une rocade qui verrait le Service des biens culturels aller à la Commanderie de Saint-Jean et le Tribunal cantonal venir aux Augustins, ce qui le ramènerait dans la capitale, son site selon la Constitution cantonale.

Le problème est qu'un bâtiment inoccupé vieillit rapidement et mal. Une certaine urgence voudrait que l'on passe du stade des intentions et des projets à celui des réalisations concrètes qui verront ce magnifique bâtiment médiéval servir aux besoins de l'Etat du XXI^e siècle.

Je pose dès lors les questions suivantes :

1. Quelles mesures sont-elles prises actuellement pour protéger le bâtiment du couvent des Augustins (chauffage, danger d'incendie, protection contre l'eau et l'humidité, malveillance) ?
2. Dans quels délais ce bâtiment va-t-il être transformé afin d'être utile à l'administration cantonale ?

Le 6 juillet 2007

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est très soucieux de la situation dans laquelle se trouve le prieuré des Augustins. Il répond de la manière suivante aux questions posées.

1. *Quelles mesures sont-elles prises actuellement pour protéger le bâtiment du couvent des Augustins (chauffage, danger d'incendie, protection contre l'eau et l'humidité, malveillance) ?*

Depuis le déménagement à la fin de l'année 2003 des Archives de l'Etat à la route des Arsenaux 17 à Fribourg, les locaux du prieuré des Augustins sont certes restés sans affectation, mais ils ont été utilisés temporairement comme dépôt pour les services de l'Etat.

Le Service des biens culturels occupe une partie du bâtiment, à savoir l'aile est sur trois niveaux. Sa présence est un gage de sécurité et la situation ne saurait être comparée à un immeuble inoccupé vieillissant rapidement et mal.

Les mesures de sécurité élémentaires existent dans le sens où les locaux sont chauffés, qu'ils sont équipés d'une détection incendie, qu'il n'y a pas d'infiltration d'eau et que la surveillance est assurée par la présence du service précité.

2. *Dans quels délais ce bâtiment va-t-il être transformé afin d'être utile à l'administration cantonale ?*

Des études portant sur la réaffectation de l'immeuble sont en cours en ayant pour objectif un équilibre entre le programme des locaux et la capacité du bâtiment à le satisfaire. Suivant les principes de sa politique immobilière, le Conseil d'Etat souhaite occuper prioritairement les bâtiments dont l'Etat est propriétaire pour satisfaire aux besoins de ses unités administratives. C'est pourquoi il examine d'y installer le Tribunal cantonal unifié (Tribunal cantonal et Tribunal administratif). Cette solution doit encore faire l'objet de vérification quant à sa faisabilité. Elle nécessiterait le déménagement du Service des biens culturels prévu à la Commanderie de Saint-Jean. Il faut noter que ce bâtiment a dans sa plus grande partie une structure de dépôt et qu'un changement d'affectation en surface administrative, quel que soit le service qui l'occupera, engendrera des travaux importants. Les montants pour les études et la réalisation figurent au plan financier de la législature 2007-2011.

Le prieuré des Augustins comprend également l'église de St-Maurice dont les travaux de restauration ont été estimés à quelque 8,5 millions de francs. Ils revêtent une certaine urgence compte tenu de la dégradation de l'état de conservation.

Fribourg, le 28 août 2007